



Demande d'autorisation de déballage

[Guide des entreprises et professionnels](#) ▶ : [Accueil professionnels](#) ▶ [Vente - Commerce](#) ▶ [Importation - Exportation](#) ▶ [TVA à l'export et procédures de dédouanement](#) ▶ [TVA à l'export et procédures de dédouanement](#)

TVA à l'export et procédures de dédouanement

Les exportations de marchandises vers les pays hors de l'Union européenne (UE) sont exonérées de la TVA (dédouanement) sous réserve de remplir certaines formalités, notamment une déclaration auprès du bureau des douanes.

États et territoires concernés

Les pays, régions ou départements désignés comme des territoires fiscaux d'exportation sont :

- > les États hors Union européenne (UE),
- > les départements et territoires d'outre-mer : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon,
- > certains territoires d'États de l'UE :
 - > île d'Helgoland et territoire de Busingen pour l'Allemagne,

- > Ceuta, Melilla et îles Canaries pour l'Espagne,
- > Livigno, Campione d'Italia et les eaux nationales du lac de Lugano, pour l'Italie,
- > îles Aland pour la Finlande,
- > mont Athos pour la Grèce.



À noter

les départements de la Guadeloupe et de la Martinique ne sont pas considérés comme des territoires d'exportation entre eux, alors que la Réunion et la Guyane demeurent des territoires d'exportation vis-à-vis des autres départements d'outre-mer et entre elles.

Opérateurs et biens concernés

Seuls les assujettis à la TVA peuvent bénéficier de l'exonération de TVA à l'export.

Bénéficiaire de l'exonération de TVA, les biens expédiés ou transportés hors de l'UE par :

- > le vendeur ou pour son compte,
- > l'acheteur qui n'est pas établi en France, ou pour son compte, sauf les biens d'équipement et d'avitaillement des bateaux de plaisance, des avions de tourisme ou d'autres moyens de transport privé.

Les prestations de services directement liées à l'exportation de biens exonérés sont aussi exonérées de TVA.



Attention

l'exonération de la TVA à l'export ne doit pas être confondue avec la procédure de vente en détaxe aux touristes (professionnels) qui concerne les ventes de biens à emporter dans les bagages personnels des voyageurs.

Procédure de l'exonération

Pour bénéficier d'une exonération de TVA, l'entreprise exportatrice doit :

- > détenir un numéro EORI (*Economic Operators Registration and Identification*), l'identifiant dans les relations avec les autorités douanières,
- > mentionner l'opération commerciale dans sa comptabilité,
- > effectuer, pour chaque envoi, une déclaration visée par le bureau des douanes.

Le dédouanement se fait au moyen de la [téléprocédure Delta G](#) (professionnels) (qui a remplacé les téléprocédures Delta C et D).

L'identifiant EORI doit être demandé au moyen du formulaire [cerfa 13930*01](#) (professionnels) auprès :

- > du bureau de douane gestionnaire de votre agrément dans le cadre d'une procédure de dédouanement domiciliée,
- > du pôle d'action économique (PAE) de la direction régionale des douanes de rattachement dans le cadre d'une procédure normale.

Une procédure simplifiée s'applique aux [envois postaux sous forme de colis et petits paquets](#) (professionnels).

Où s'adresser ?

+

Infos Douane Service

Pour obtenir des informations douanières concernant l'exportation, l'importation, les formulaires douaniers, les transports et le passage aux frontières, les franchises...

Par téléphone

0 811 20 44 44

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Numéro violet ou majoré : service 0,06 €/min + prix d'un appel

Hors métropole ou depuis l'étranger, composer le +33 1 72 40 78 50

Par messagerie

Accès au [formulaire de contact](#) 

Business France - Agence française pour le développement international des entreprises

Par messagerie

Accès au [formulaire en ligne](#) ↗

Par téléphone

0810 817 817

Pour toute question sur les VIE :

pour les entreprises : **0810 659 659**

pour les candidats : **0810 101 828**

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Par courrier

Une adresse à Paris (siège social) : 77, boulevard Saint-Jacques - 75998 Paris Cedex 14

Une adresse à Marseille : Espace Gaymard - 2, place d'Arvieux - 13002 Marseille

Pour en savoir plus

- > [Numéro EORI - Economic Operator Registration and Identification](#) ↗
Ministère chargé des finances

Voir aussi...

- > [TVA applicable aux échanges européens](#) (professionnels)

Références



- > [Code général des impôts : article 74](#) ↗

- > [Code général des impôts : article 262](#) ↗

- > [Code général des impôts : article 286](#) ↗

- > [Bofip-Impôts n°BOI-TVA-GEO-20-30 sur le régime de la TVA non perçue récupérable dans les DOM](#) ↗

Services en ligne et formulaires



- > - Téléservice
- > - Formulaire - N°CN 23
- > - Formulaire - Cerfa n°13930*01

Questions - Réponses



- > [Comment exporter par colis postal ? \(professionnels\)](#)



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

03 23 59 90 00

CONTACTEZ-NOUS

